

# Entre Nous



COMMUNE  
DE THIAVILLE SUR MEURTHE

*Bulletin Mensuel d'Information*

---

---

DECEMBRE 2001 N°406

---

---





## VOEUX



L'an 2001, première année du 21<sup>ème</sup> siècle et du 3<sup>ème</sup> millénaire touche à sa fin et se termine avec un sentiment d'insatisfaction, d'inquiétude et d'insécurité générale.

Insatisfaction car, 2 années après le désastre forestier du 26 décembre 1999, à ce jour, concrètement, aucune disposition d'aide financière en faveur des communes s'inscrivant dans la durée n'est connue officiellement. Cette situation particulièrement grave va nous obliger à réduire considérablement voire à supprimer complètement les investissements envisagés et pourtant nécessaires d'une part, à réduire encore plus nos coûts de fonctionnement déjà très sévères.



Inquiétude car le contexte économique n'est pas euphorique dans notre secteur lorrain et notre arrondissement de Lunéville vient de perdre en 2001 plus de 500 emplois via BATA et FLEXTRONICS pour ne citer que ces 2 entreprises. Le chômage reprend et les perspectives d'embauche restent sombres actuellement.

Insécurité générale grandissante en particulier dans les agglomérations urbaines et leurs cités mais aussi, contrairement à une idée très répandue, en milieu rural. Ce que l'on désigne pudiquement sous le vocable "de petite délinquance" existe réellement et se développe à Thiaville comme ailleurs. En 2001, ici même, nous avons enregistré divers vols et larcins variés, des tapages nocturnes, des bruits et nuisances en nette augmentation mais aussi des pneus de voiture crevés, des jets de bouteilles vides ou cailloux sur les automobilistes depuis le pont de la 2x2 voies, pour ne citer que quelques exemples.



Mais quelque puissent être les difficultés et les problèmes à résoudre, soyez assurés que vos élus feront le maximum pour Thiaville et ses habitants. Ils retrousseront davantage encore leurs manches et ne se laisseront pas aller à la "sinistrose".

Les décisions à prendre se situent dans un contexte très difficile où 35 % des recettes de notre budget disparaissent pour des décennies complètes, et où les remboursements des emprunts liés aux travaux d'assainissement général et de réalisation du parc d'activités de Grandrupt arrivent. Mais malgré ces handicaps lourds, l'optimisme, l'espérance et la détermination resteront le credo de vos élus.



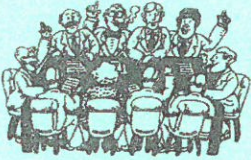
C'est pourquoi, à toutes et à tous, avec les Adjointes, avec les Conseillers Municipaux et le Personnel communal je vous souhaite une année 2002 pleine de joies, de satisfactions, de réussite et des vœux de parfaite santé pour vous même, pour tous ceux qui vous sont chers et des souhaits de prospérité pour notre commune et son canton.

Michel JACQUEL.





## EN DIRECT DU CONSEIL



Les élus municipaux étaient réunis le jeudi 13 décembre 2001 et ont examiné les dossiers ci-après inscrits à l'ordre du jour.  
Excusés : Michel POIREL, Dominique THIRIET, Evelyne GEORGES, Marie-José COMTE, Aurélien POIREL.

### 1. Location des salles

Le Conseil fixe en euros pour 2002 les montants à encaisser.  
A savoir :

▪ pour les habitants de Thiaville et de Lachapelle :

- Foyer Rural	½ journée	55 € sans chauffage + 150 € de caution
	½ journée	70 € avec chauffage
	1 jour	95 € sans chauffage
	1 jour	125 € avec chauffage
	2 jours	170 € sans chauffage
	2 jours	215 € avec chauffage

- Annexe du Foyer	½ journée	40 € + 150 € de caution
	1 jour	55 €
	2 jours	95 €

▪ pour les extérieurs :

- Foyer Rural	½ journée	95 € sans chauffage + 150 € de caution
	½ journée	110 € avec chauffage
	1 jour	150 € sans chauffage
	1 jour	185 € avec chauffage
	2 jours	270 € sans chauffage
	2 jours	320 € avec chauffage

- Annexe du Foyer	½ journée	65 €
	1 jour	125 €
	2 jours	40 € (pour Associations)

### 2. Prix de la garderie et de la cantine

Le Conseil fixe en euros, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2002 les tarifs pour la garderie et pour la cantine.

▪ pour la garderie

1 prestation par jour

soit le matin	}	1,25 €
soit le midi		
soit le soir		

2 prestations par jour

soit matin + soir	}	7 € pour toute la semaine
soit matin + midi (sans repas)		
soit midi (sans repas) + soir		





3 prestations par jour

matin + midi + soir 8,5 € pour toute la semaine

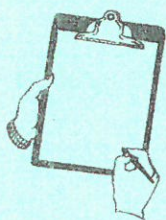
▪ pour la cantine



Le prix du repas est fixé à 3 € (soit 19,68 F) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2002. A noter qu'il s'agit là d'une baisse importante puisque, jusqu'ici, le prix facturé était de 25F80. Cette diminution de 6F12 résulte de la décision des élus de ne plus encaisser la prestation "garderie" lorsqu'il y a repas.

3. Syndicat départemental du contrôle de l'assainissement autonome

Le Conseil sollicite de Monsieur le Préfet l'arrêté de périmètre utile.



4. Contrat de gestion pour agents titulaires affiliés à C.N.P.

Le Conseil autorise à signer la convention utile pour 2002 avec le Centre de Gestion à NANCY.

5. Station de neutralisation



Le Conseil décide de faire réaliser une vidange totale de la station par la Société BELLORINI, Entreprise chargée de l'entretien habituel 4 fois l'an. Les travaux comprendront la vidange complète de la neutralite, le rinçage du fond et des filtres, le détassage par air et eau sous pression, la désinfection complète, etc. ... Coût 1 068 F auquel s'ajoute la nouvelle neutralite à remettre en place (1 450 F HT la tonne).

6. Question de défense



Pour répondre à la demande formulée auprès des communes par la Préfecture, Monsieur Michel GEORGES, 1<sup>er</sup> Adjoint, est désigné par le Conseil pour être l'interlocuteur privilégié et prendre en charge les problèmes de défense.

7. Laveuse Grande Salle



Le sol doit être posé en janvier et son entretien implique l'acquisition d'une laveuse électrique compte tenu de la superficie à entretenir (700 m<sup>2</sup>). Après avoir examiné les diverses offres, le Conseil fait le choix d'un modèle de la Société PROMODIS et charge Madame VALANCE de contacter un autre vendeur du même modèle pour mise en concurrence.

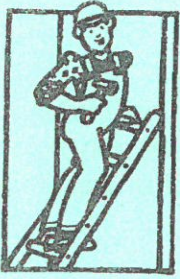
8. Remplacement des buts et filets du terrain de foot



Sur le principe les élus émettent un avis favorable. Monsieur Dominique THIRIET, Adjoint, rencontrera le Président de la section foot pour préciser divers points de ce dossier.



## 9. Grande Salle



1. La Société S.I.A. à 68390 SAUSHEIM, sous traitant de Monsieur SCHOENER, charpentier, a posé le système de commande à cartouche de gaz des skydromes de désenfumage dans la grande salle et propose un contrat de maintenance (1 visite de contrôle annuelle) à 2 400 F HT par an. La mauvaise qualité du travail fourni par cette entreprise agréée pour ce type de travail incite les élus à refuser cette proposition. Ils chargent le Maire de rechercher un autre prestataire. A noter que Monsieur SCHOENER est intervenu pour réparer au mieux l'aspect inesthétique de la prestation.

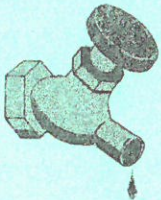
2. Le chauffage est enfin opérationnel hormis quelques points à terminer. La ventilation et la production d'eau chaude sont en cours. La pose des carrelages au sol et muraux est commencée.



3. Le revêtement de sol est commandé. L'Entreprise ROBEY devrait intervenir rapidement afin que les travaux soient finis pour le 17 janvier.

4. La visite d'un pompier de la commission départementale de sécurité est attendue pour faire préciser certains aspects à respecter en ce qui concerne la sécurité et l'incendie.

## 10. Eau



Afin de régler une divergence administrative avec l'Agence de l'Eau, le Conseil décide qu'à partir de l'année 2002, le relevé des compteurs d'eau chez les particuliers sera effectué dès le mois d'octobre. Cette disposition permettra une facturation aux abonnés avant la fin de chaque année.

## 11. Divers

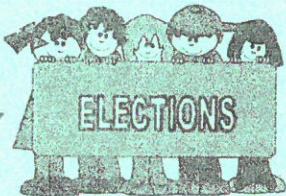
▪ La réduction du temps de travail pour la Secrétaire de Mairie et l'Emploi Jeune est évoquée. Les propositions utiles seront faites au Centre de Gestion dans les prochains jours.

### ▪ Conseil Municipal Junior

A l'heure de l'Europe et de l'intercommunalité, les élus émettent un avis favorable pour le Conseil Municipal Junior, créé voici près de 10 ans déjà, accueille les enfants de la commune de LACHAPELLE et forment ainsi, ensemble un conseil junior unique. Les modalités pratiques seront arrêtés d'entente commune.

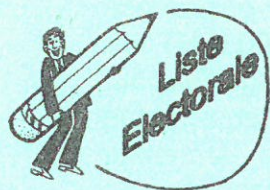
### ▪ Forêts

Après concertation avec Monsieur le Maire de LACHAPELLE, un nouvel arrêté municipal prévoit la prolongation de l'interdiction d'aller en forêt jusqu'au 30 juin 2002.





## LISTE ELECTORALE



Elle sera close le 31 décembre. Aucune inscription n'est faite d'office en particulier vis à vis des nouveaux habitants. En conséquence, se présenter en Mairie muni de vos pièces d'identité et si vous étiez inscrit ailleurs, de votre carte électorale. Pensez-y, merci !

## HIVER



▪ Pensez à protéger votre voiture (antigel), votre compteur d'eau, en cas de gel le remplacement du compteur et la réparation utile s'il y a lieu, sont à votre charge.

▪ En cas de neige ou de verglas, n'oubliez pas de déneiger, de saler, sabler, cendrer, etc. ... votre trottoir.

▪ Rappel : les cheminées doivent être ramonées au moins une fois par an. Sauf disposition contraire prévue dans le contrat, cette obligation (et sa dépense) incombe au locataire.

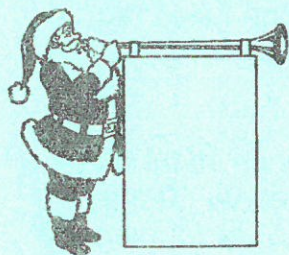
## PROCHAINES MANIFESTATIONS

### Thiaville :

- ↪ 03/01/2002 : Galette – Club de l'Amitié – Annexe
- ↪ 12/01/2002 : Vœux du Maire – Municipalité – Foyer
- ↪ 26/01/2002 : Assemblée Générale – RCM – Foyer

### Lachapelle :

- ↪ 06/01/2002 : Epiphanie, Karaoké – Foyer Rural – Maison pour tous
- ↪ 13/01/2002 : Vœux du Maire – Municipalité – Maison pour tous
- ↪ 18 au 25/01/2002 : Cybervill@ge – Foyer Rural – Maison pour tous



## MESSE DE MINUIT

Cette année, la messe du 24 décembre au soir aura lieu à THIAVILLE à 21h et sera célébrée par le Père MERCY.





## ORDURES MENAGERES

En 2002, la collecte hebdomadaire aura lieu le mercredi (sans changement par rapport à 2001).

Pour les gros objets ("monstres") en 2002, les collectes auront lieu :

- ↳ le mercredi 16 janvier 2002
- ↳ le mercredi 13 mars 2002
- ↳ le vendredi 03 mai 2002
- ↳ le mercredi 10 juillet 2002
- ↳ le mercredi 11 septembre 2002
- ↳ le mercredi 13 novembre 2002

}

Objets à sortir  
la veille au soir

Ce que sont les gros objets : réfrigérateurs, machines à laver, congélateurs, tables, matelas, sommiers, vieux meubles, tables à repasser, tout objet encombrant non toxique servant usuellement dans la maison.

Sont exclus de la collecte : les fûts vides, les fûts pleins et les bidons fermés (qui peuvent contenir ou avoir contenu des matières dangereuses), les bidons de peinture, les batteries, les bidons d'huile, les carcasses de voiture et de machines outils ou agricoles, la pierre, le béton, la terre, les ordures ménagères, les explosifs, les bouteilles de gaz, les extincteurs, les rouleaux de fil de fer, treillis soudés, grillages et câbles, les produits radioactifs, les déchets de construction, les pneumatiques de camions, tracteurs, voitures...

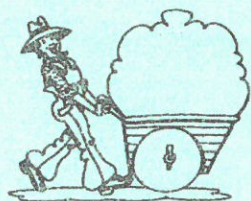
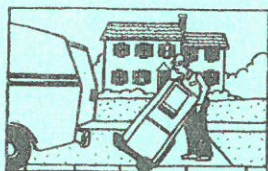
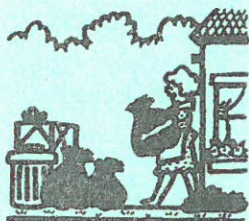
Il est rappelé que la remorque communale peut être mise gratuitement à la disposition des habitants (après entente préalable avec la Mairie et compte-tenu des besoins communaux merci de demander plusieurs jours à l'avance), pour vos pierres, cailloux, tuiles, gravats et matériaux utilisables pour l'entretien des chemins. Le chargement est à la charge des habitants, le transport, le déchargement et la mise en œuvre sur chantier sont effectués gracieusement par la commune.

Il est précisé enfin que les déchets verts (gazon, haies, ...) sont acceptés à la décharge municipale.

## VIE DU VILLAGE

### Décès :

Le 17 décembre 2001 est décédé à THIAVILLE SUR MEURTHE Monsieur Michel MARTIN. Il avait 53 ans et était domicilié 6, rue de Bellevue. A sa famille dans la peine, nous présentons nos sincères condoléances.





## CLIN D'OEIL



➤ Une Deux Chevaux tombe en panne. Le conducteur d'une Porsche propose au chauffeur de la Deux Chevaux de le remorquer. Celui-ci accepte et lui demande :

- Mais à une condition, si vous allez trop vite je klaxonnerai pour que vous ralentissiez, OK ?

- D'accord, fait le conducteur de la Porsche. Là-dessus, ils partent.

Au bout d'un moment, une Ferrari les double et le chauffeur tire la langue au conducteur de la Porsche.

Ce dernier, piqué au vif, accélère. Tout ce petit monde passe devant un gendarme qui appelle ses collègues de la ville voisine et leur annonce :

- Je viens de voir passer une Porsche et une Ferrari qui font la course !

- Hélas, ça arrive ! répond l'interlocuteur blasé.

- Oui, mais il y a une Deux Chevaux qui klaxonne pour doubler les deux autres voitures.

➤ Deux abeilles discutent, l'une dit à l'autre :

- Hier soir, j'étais sur Internet, c'était super !

- Ah bon ! répond la seconde, il faudra que tu me donnes ton e-miel

➤ Une vieille dame se présente au guichet d'une salle de concert :

- Je voudrais une place demi-tarif !

- Demi-tarif ? Et pour quelle raison ?

- Je suis sourde d'une oreille !

➤ Un arbre dit à un autre :

- Je tombe toujours sous le charme d'un hêtre qui est un peuplier après le bouleau.

➤ Un colombophile demande à un grand scientifique :

- Pensez-vous qu'il existe un moyen de croiser un pigeon voyageur avec un perroquet ?

- Je l'ignore, répond le scientifique. Mais pourquoi voudriez-vous faire cela ?

- Eh bien parce qu'alors, explique l'autre, quand un de mes pigeons se perdra, il pourra lui même demander son chemin à un passant.

## PLAN DEPARTEMENTAL D'ELIMINATION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

Le Préfet de Meurthe et Moselle a approuvé le plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés du département, par arrêté du 16 juillet 2001.

Un résumé de ce plan peut être consulté en Mairie aux jours et heures habituelles.

Le plan complet et ses annexes peut être consulté soit à la Préfecture, soit à la Sous Préfecture.





## SAPEURS POMPIERS

La 19<sup>ème</sup> Assemblée Générale de l'Amicale des Sapeurs Pompiers de THIAVILLE – LACHAPELLE s'est déroulée le 16 novembre 2001.

Lors de celle-ci ont été présentés le bilan moral par le Président Gilles ZINUTTI puis le bilan financier par le trésorier Gérard CLAIR. Le sujet "Barnum" fut soulevé, il rapporte 1 600 F mais coûte 1 450 F à l'amicale (achat de bâches, entretien...). Puis le chef de centre, le Sergent-Chef Dominique GEORGE a fait état du bilan opérationnel (voir tableau ci-après) et des différents problèmes tels que : la difficulté de recrutement, la disponibilité des Sapeurs Pompiers, la départementalisation, la formation.

A l'issue de cette Assemblée Générale ont été élus :

Président : Gilles ZINUTTI

Vice-Président : Dominique GEORGE

Trésorier : Gérard CLAIR

Secrétaire : Odile COUTRET

L'Amicale renouvelle ses remerciements aux personnes présentes, élus, présidents d'associations....

Elle remercie également tous les habitants de Thiaville et Lachapelle pour les dons faits à l'Amicale ainsi que pour le chaleureux accueil qu'ils leur réservent lors de leur passage pour la vente de leurs traditionnels calendriers.

Les Sapeurs-Pompiers de THIAVILLE – LACHAPELLE vous renouvellent leurs meilleurs vœux pour l'année 2002.

Dominique GEORGE

### MANŒUVRES 2001

MOIS	DUREE (en heures)	NOMBRE DE SAPEURS POMPIERS
JANVIER	4	6
FEVRIER	3	8
MARS	4	11
AVRIL	4	8
MAI	4	11
JUIN	-	-
JUILLET	4	7
AOUT	3	7
SEPTEMBRE	4	8
OCTOBRE	4	10
NOVEMBRE	3	8
<b>TOTAL</b>	<b>37</b>	<b>84</b>
<b>MOYENNE</b>	<b>4,1</b>	<b>8,4</b>



## INTERVENTIONS 2001

DENOMINATION	DUREE	NOMBRE DE SAPEURS POMPIERS
Malaise à domicile	22 min.	5
AVP Vélo contre VL	1h	7
Intervention à domicile	21 min.	3
Malaise sur voie publique	30 min.	6
Nid de frelons	49 min.	4
Feu de forêt	1h37	3
Tuiles envolées	1h	5
AVP	Annulée	Batterie HS
Epuisement de sous-sol	1h	4
Malaise à domicile	1h	5
Feu d'habitation	12h	9
Feu de forêt	4h	3
Feu de forêt (reconnaissance)	1h	2
Feu de cheminée	1h	7
Faux départ	1h	-
<b>TOTAL</b>	<b>25h39</b>	<b>63</b>
<b>MOYENNE</b>	<b>2h35</b>	<b>4,67</b>



## MAIRIE

En raison des fêtes de fin d'année, la Mairie sera fermée du lundi 24 décembre 2001 au mardi 02 janvier 2002 inclus, Réouverture le mercredi 03 janvier 2002. La permanence du vendredi 28 décembre sera assurée par un adjoint. En cas de réelle urgence s'adresser aux Adjointes.

M. Michel GEORGES : 03.83.71.43.79

M. Pierre CATHERINE : 03.83.71.43.34

M. Dominique THIRIET : 03.83.71.43.54



Directeur : Michel JACQUEL  
 Dépôt légal : 328/820 Imprimerie : Mairie de THIAVILLE



## Une page de notre histoire

### LE PASSAGE DES VACHES

Quelle est l'origine de ce lieu-dit ? C'était le chemin qu'empruntait obligatoirement le troupeau communal de vaches pour se rendre à la pâture dans les forêts en application de l'article 6, titre XIX de l'ordonnance de 1669 :

#### Titre XIX

Article 6 : Tous les bestiaux appartenant aux usagers d'une mesme Paroisse ou Hameau ayant droit d'usage seront marqués d'une mesme marque dont l'empreinte sera remise au Greffe avant de les pouvoir envoyer au pasturage et chaque jour assemblez en un lieu qui sera destiné pour chacun Bourg, Village ou Hameau en un seul troupeau par un seul chemin qui sera désigné par les Officiers de la Maistrise, le plus commode et le mieux défendu sans qu'il soit permis de changer et prendre une autre route allant et retournant à peine de confiscation des Bestiaux, amende arbitraire contre les propriétaires des bestiaux et de punition exemplaire contre les Pastres et Garde.

En effet depuis la "Chartre de 1359", Thiaville avait le droit de vain pasturage et grasse pâture dans les bois de l'Evêché du Ban de Nossoncourt.

"Chartres des habitants de Thiaville.

Nous Ademars par la grâce de Dieu Evêque de Metz savoir faisons à tous que nous aux noms de nos et de notre successeurs Evêques de Metz par Bon Consoy et Grande délibération octroyons et par la teneur de ces présentes lettres avons octroyés pour toujours à nos prud'hommes de la Baroche (1) de Thiaville pour eux et pour leurs hoirs (2) tel droit et usage en nostre bois et haute forêt du ban de Ramberviller et autre part comme nos hommes du ban de Nossoncourt ont esdits bois hautes forêts et cette grâce avons nous fait pour six cents petits florins que nous avons eu et reçu de nos dits prud'hommes de Thiaville..." (A.D. des Vosges)

(1) l'Eglise. (2) leurs héritiers.

Cette Charte est confirmée en 1561 par Charles Cardinal de Lorraine, Evêque de Metz.

Ces droits et usages sont :

En premier lieu d'affouages aux morts bois et bois morts ; en second de marnage pouvant prendre tout le bois qui leur est nécessaire pour bastir et entretenir leurs bastimens ; en troisième de grasse pâture ou pâturage leur estant loisible de mettre chacun en la dite grasse pâture jusqu'au nombre de sept porcs en payant a la recepte de Monseigneur trois deniers par chacun porc ; et finalement de vain pasturage mener et conduire leur bétail champoier et vain pasturer par tous les dits bois". (Reconnaissance des forêts de 1607).

La vaine pâture en forêt était réglementée par la Coutume de l'Evêché de Metz :

#### "Titre XIV

Article VII : Bois taillis de salines sont en défense jusqu'à la troisième feuille et autres coupes ordinaires jusqu'à la cinquième et n'est loisible y vain pâturer à peine de cinq gros d'amende pour chacune bête par échappée et de confiscation de garde faite.

Article VIII : Grasse pâture consiste en glandée et feinassée seulement. (feinassée : les faines).



Cette pâture était possible car les forêts actuellement peuplées de résineux n'existaient pas comme le montre la reconnaissance des forêts de 1742.

"Consistance, sol :

Ils sont en général peuplé de chênes qui y dominent mêlés de hêtres avec un recru généralement jeune. La croupe des coteaux, ce qui peut être exposé au midy et l'extrémité orientale qui avance dans les terres est assez mal avoisinée et généralement peuplée de chênes assez mal tournée et peu fournie.

Il y a seulement à l'extrémité orientale dans la colline de la Sapinière, un petit canton perçu en sapin dont la colline prend sa dénomination."

(Cette prédominance des chênes explique à une certaine époque à Fagnoux un "battant à écorces" qui fabriquait du tan pour les tanneries.

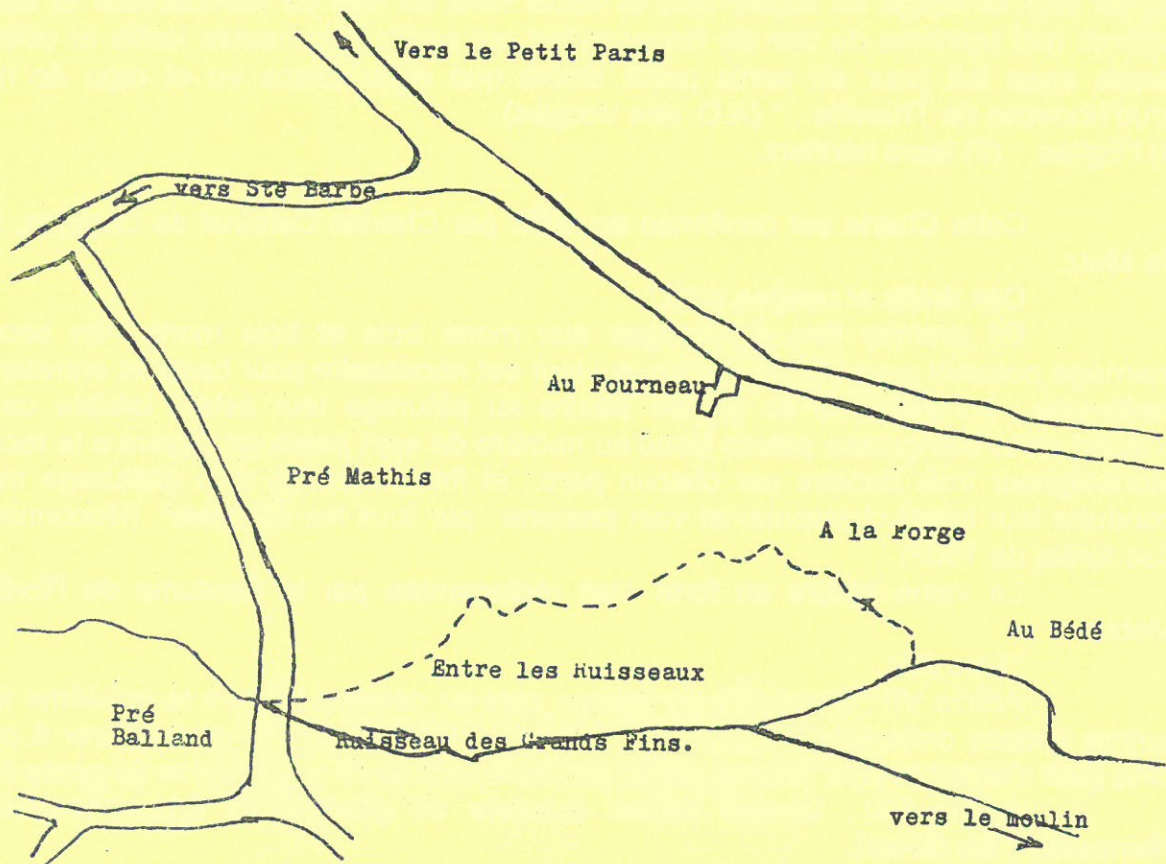
L'opération des "Cantonnements" en 1865 supprime le parcours en forêt et le Passage des Vaches ne verra plus passer le troupeau mais le nom subsistera.

C'est aussi à partir du "Passage des Vaches" que l'on flottait le bois de corde qui regagnait par la Meurthe la Saline de Rosières.

"Boulée Saint Georges de 1723 :

Nous avons retourné et acheminé sur le ruisseau appelé de Fagnon ou estant au climat appelé au passage des Vaches et ensuite sommes venus sur la rivière de Meurthe au climat appelé aux Gougeons auxquels dit endroit du passage des vaches et des Gougeons nous y avons fait livraison et réception pour le compte de Dominique Dufour le Jeune de Baccarat de la quantité de quatre cent trente sept cordes de bois provenant des haies communales de Thiaville, La Chapelle et Fagnon..."

Enfin c'est du "Passage des Vaches" que partait le canal de dérivation qui amenait l'eau à une certaine époque à la forge de Fagnoux (vers 1600).



-----:Lit disparu mais figurant encore au plan cadastral.  
x:endroit présumé de la Forge .